



COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

*Rapport annuel
2012-2013*

Message de la présidente et de la directrice générale



La production du rapport annuel de toute commission scolaire demeure un moment privilégié pour faire le point sur tout ce qui a été accompli au cours de l'année qui vient de s'écouler... et sur le chemin qui reste à parcourir: Nous sommes donc fiers de faire état, dans les pages qui suivent, des faits et gestes posés en 2012-2013, par l'ensemble des dirigeants et membres du personnel de la Commission scolaire des Chênes.

Ce bilan se veut aussi le reflet des résultats obtenus dans le cadre de la Convention de partenariat, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que la commission scolaire continue de tout mettre en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité et des projets inspirants dans tous ses établissements. C'est là l'essence même de son engagement et celui-ci ne s'est pas démenti en 2012-2013, dans un contexte à nouveau marqué par les impacts du projet de Loi 20 et des règles budgétaires annoncées par le MELS, lesquelles ont engendré des compressions importantes dans le milieu de l'éducation et auxquelles notre commission scolaire n'a pas échappé.

Malgré cela, à la Commission scolaire des Chênes, l'éducation « Grand public » prend tout son sens, du programme parenfant (préscolaire 4 ans) jusqu'aux cours de formation générale aux adultes et à la formation professionnelle. Toutes et tous trouvent leur compte parmi les nombreux parcours de formation offerts.

De plus, au-delà de l'expertise des membres de son personnel, l'une des forces incontestables de la Commission scolaire des Chênes est de toujours assurer à sa clientèle des services d'experts spécialisés exclusifs et gratuits dans ses établissements. À tout cela, il faut ajouter les efforts continus d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA), de même que des gestes concrets favorisant les saines habitudes de vie au quotidien.

Qu'il nous soit permis de saluer toutes ces femmes et tous ces hommes qui, dans leur quotidien, ont posé les gestes qu'il fallait poser pour donner à plus de 13 000 élèves (jeunes et adultes), tous les outils nécessaires à leur réussite. Qu'ils soient enseignants, professionnels, membres du personnel de soutien, cadres, commissaires, parents... chacune et chacun méritent notre plus haute considération.

Jeanne-Mance Paul
présidente

Christiane Desbiens
directrice générale

Notre mission, notre vision, nos valeurs

MISSION

La Commission scolaire des Chênes a pour MISSION d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement.

La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

VISION

D'ici 2018, la Commission scolaire des Chênes se démarquera :

Par la **CONFIANCE** qu'elle a envers tous ses élèves, leur potentiel et leur réussite
Par la **RECONNAISSANCE** des compétences de son personnel et de son potentiel
Par sa **RECHERCHE SOUTENUE** de données probantes et crédibles
Par un **PARTENARIAT FORT** tant avec les parents des élèves, qu'avec ses partenaires externes
ATTEINDRE UN HAUT NIVEAU DE RÉUSSITE POUR TOUS SES ÉLÈVES, JEUNES ET ADULTES

VALEURS

Dans ses interventions, la Commission scolaire des Chênes est animée de fortes valeurs organisationnelles :

L'ENGAGEMENT... qui s'exprime par la participation active de l'élève à ses apprentissages et par la participation de chacun* au développement du potentiel des élèves
*(Partenaires sociaux, parents, personnel, communauté, élèves)

LE RESPECT... qui s'exprime par l'ouverture à l'autre, le comportement éthique empreint de civisme et la collaboration saine basée sur la confiance mutuelle

LA PERSÉVÉRANCE... qui s'exprime par la conviction que tous les élèves peuvent apprendre si l'on utilise les bonnes stratégies (le travail, l'effort et l'engagement sont à la base de la persévérance).



Le conseil des commissaires



Jeanne-Mance Paul
Présidente *
École Saint-Majorique



Mélanie Caron *
Commissaire-parent



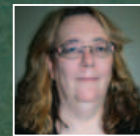
Guy Leroux
Écoles Notre-Dame
de Durham-Sud,
Sainte-Jeanne-d'Arc
et Saint-Jean



Jean-François Houle
Vice-président *
Écoles Bruyère
et Saint-Charles



Gaétan Delage
Écoles Saint-Nicéphore
et L'Avenir



Lise Morin *
Commissaire-parent



Isabelle Marquis
Présidente du comité exécutif *
Écoles Saint-Pie X, Jean-Raimbault,
Saint-Louis-de-Gonzague
et Centre de formation
professionnelle Paul-Rousseau



Vicky Desmarais
École Carrousel



Bernard Nault
Écoles Notre-Dame-
du-Bon-Conseil,
Saint-Félix et
Des 2 Rivières



Alain Charest
Vice-président
du comité exécutif *



Geneviève Desrosiers *
École Cyrille-Brassard



Réjean Paquette
Écoles Christ-Roi,
Saint-Étienne et
La Poudrière



Clément Bernard
Écoles Saint-Pierre
et Frédéric-Tétreau



Monique Goulet *
Écoles Jeanne-Mance
et Saint-Joseph
Centres Marcel-Proulx
et Sainte-Thérèse



Manon Rivard
Écoles Roméo-Salois
et Jésus-Adolescent



Gratién Bourgeois
Écoles Saint-Simon,
Duvernay et L'Aquarelle



François Langlois
École aux Quatre-Vents



Danielle Tear
Écoles Saint-Bonaventure,
Saint-Eugène et
Saint-Guillaume



François Carrier
Écoles Sainte-Marie
et Notre-Dame-du-Rosaire



Guylaine Lavigne
École à l'Orée-des-Bois



Diane Therrien Camirand
Écoles Marie-Rivier et
Immaculée-Conception

Les séances ordinaires et extraordinaires

Au cours de l'année 2012-2013, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a tenu **15** séances, soit **10** régulières et **5** extraordinaires.

Les ateliers de travail

Par ailleurs, les membres du conseil des commissaires ont pris part à 25 ateliers de travail, dont un certain nombre ont été tenus à la suite d'une séance (ordinaire ou extraordinaire) du conseil.

Les comités

En 2012-2013, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Chênes a constitué les comités suivants :

- > Gouvernance et éthique
- > Ressources humaines
- > Vérification
- > EHDAA
- > Consultatif en transport scolaire
- > Comité de parents

Ces comités ont siégé tout au long de l'année, en conformité avec les mandats qui leur sont confiés.

Éthique

Aucune problématique n'a été soumise aux personnes chargées d'appliquer le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.*

* Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires peut être consulté sur le site internet de la commission scolaire (www.csdeschenes.qc.ca) sous la section « Politiques ».

Politiques règlements adoptés et décisions

AOÛT 2012

PLAN QUÉBÉCOIS D'INVESTISSEMENTS

Le MELS demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois d'investissements. La commission scolaire a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle pour les prochaines années telles que fournies par le MELS.

Cette révision a permis d'identifier un besoin d'ajout de locaux pour l'année scolaire 2013-2014. En ce sens, une demande d'une troisième école a été transmise au MELS dans le cadre du PQI.

Cependant, le MELS n'a pas été en mesure d'accorder cette école pour 2013-2014. On a donc repris l'analyse des besoins et représenté une nouvelle demande d'ajout d'espaces dans le cadre du PQI.

Le conseil des commissaires adopte une nouvelle résolution en ce sens pour soutenir la demande qui est formulée au MELS pour la construction d'une troisième « nouvelle école » (C).

POLITIQUE DU TRANSPORT

La nouvelle politique du transport scolaire a été adoptée en février 2012. Lors de son adoption, il avait été convenu d'offrir aux différents milieux une application progressive de certains aspects de la politique.

Le personnel du service du transport scolaire a procédé à des visites dans plusieurs municipalités pour déterminer les aménagements à planifier. Ensuite, des démarches ont été effectuées avec les représentants de ces municipalités pour convenir de modalités d'application de la politique du transport.

Le conseil convient, par résolution, d'inclure ces aménagements en annexe de la politique du transport. Cette annexe devra être revue annuellement.

SEPTEMBRE 2012

AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE – PISTE CYCLABLE À L'ÉCOLE L'AVENIR

Depuis plusieurs années, la municipalité de L'Avenir élabore un projet de piste cyclable. Les représentants de la municipalité ont approché la commission scolaire à cet égard.

Le conseil convient à l'unanimité d'adopter le projet d'avenant et de l'intégrer au protocole d'entente signé avec la municipalité de L'Avenir en octobre 2002 et d'y inclure le projet de piste cyclable.

OCTOBRE 2012

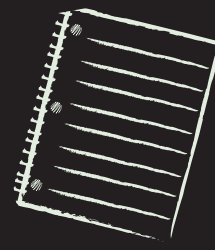
DEMANDE D'AUTORISATION AU MELS – ALIÉNATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Le 14 novembre 2011, on a soumis au conseil des commissaires un projet de résolution (CC : 1622/2011) permettant à la commission scolaire des Chênes de soumettre une demande d'aliénation d'une parcelle de terrain en échange de l'obtention d'un terrain de la part de la ville de Drummondville pour la construction de l'école primaire « B ».

Le 24 janvier 2012, le conseil des commissaires adoptait une nouvelle résolution (1654/2012) qui remplaçait la résolution du mois de novembre 2011. Cette dernière comprenait des précisions quant aux grandeurs des terrains à échanger.

Une nouvelle version de la résolution est présentée. Cette fois-ci, il s'agit de modifier les numéros de lot des terrains échangés en conformité avec le cadastre.

Ces modifications sont nécessaires pour finaliser l'acte d'échange notarié. Les commissaires adoptent une résolution en ce sens.



ÉTAT FINANCIER 2011-2012 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires. Un résumé explicatif de l'état financier est présenté.

Messieurs Dany Lemaire et André Roy sont mandatés par Samson, Bélaïr, Deloitte et Touche, SENCRL, pour présenter le rapport du vérificateur externe, en vertu des différents mandats exécutés, en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. À la suite de cet exercice, une lettre de recommandation sera émise par le vérificateur.

Monsieur Lemaire souligne par ailleurs l'excellente collaboration des instances concernées à la commission scolaire, dans le cadre du processus de vérification. La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, M^{me} Carmen Lemire, fournit les explications pertinentes au sujet de l'état financier au 30 juin 2012 et répond aux questions des commissaires. On note que le dernier exercice financier s'est soldé par un surplus de l'ordre de 2,5 millions \$. Une fois qu'on a retiré les engagements et actifs financiers répondant aux exigences du MELs, on se retrouve avec un surplus libre de 953 759.79 \$.

Il est unanimement résolu d'accepter le rapport du vérificateur externe.

NOVEMBRE 2012

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – DÉSIGNATION

Le poste de protecteur de l'élève est vacant depuis juillet 2012 à la suite de la réorientation de carrière de la personne désignée en juillet 2010 pour occuper ce poste. Depuis, l'intérim a été confié à la Protectrice de la Commission scolaire de la Riveraine.

La commission scolaire a procédé à une ouverture de poste. Le comité de gouvernance et d'éthique a identifié une candidature qui pourrait répondre aux mandats et responsabilités de cette fonction. La recommandation du comité de gouvernance et d'éthique a été soumise au comité de parents tel que prévu dans la loi sur l'instruction publique.

Il est unanimement résolu de désigner M^e Dominique Paillé au poste de protectrice de l'élève à la Commission scolaire des Chênes.

NOM DE LA NOUVELLE ÉCOLE B

Les membres du conseil d'établissement de la nouvelle école « B » ont procédé à un concours auprès des parents, des élèves et du personnel de l'école ainsi qu'auprès du personnel de la commission scolaire.

La procédure pour le choix du nom de l'école, déterminée dans le cadre organisationnel, a été suivie par les membres du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement a transmis au comité de parents les deux premiers choix retenus pour consultation.

Ces choix sont transmis aux commissaires, afin que le conseil nomme l'école de son nom officiel, lequel fera partie de son acte d'établissement. Il est unanimement résolu de désigner sous le nom école « À l'Orée-des-Bois » la nouvelle école primaire de Drummondville.

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE

Depuis plusieurs années, les citoyens de la municipalité de Saint-Majorique utilisent le gymnase de l'école sans qu'il y ait d'entente entre ladite municipalité et la Commission scolaire des Chênes. Sans cette entente, l'école est en droit d'appliquer la politique de location de locaux et d'en exiger des frais, ce que la municipalité refuse.

Compte tenu que la Municipalité offre en contrepartie ses équipements aux élèves de l'école, les parties ont convenu d'un protocole d'entente dans lequel il y aurait un partage d'équipements communs sans qu'il y ait de déboursés entre les organismes.

Les représentants municipaux et scolaires se sont rencontrés à deux reprises, se sont entendus sur le contenu du protocole et ont convenu de le recommander à leur autorité respective. Ce protocole d'entente servira aussi à informer les assureurs des parties de l'utilisation de leurs équipements respectifs. Les parties souhaitent également élargir les échanges dans les prochaines années.

Le conseil adopte une résolution en ce sens.

AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE – DÉBARCADÈRE – ÉCOLE CYRILLE-BRASSARD

En juin 2012, la Municipalité de Saint-Cyrille a approché la commission scolaire afin de lui faire une proposition pour relocaliser le débarcadère de l'école Cyrille-Brassard. Une proposition intéressante a été déposée. Le projet d'avenant résume précisément l'offre et la conclusion des discussions qui ont eu lieu avec les représentants municipaux.

Un accord officieux fut donné à la Municipalité afin que cette dernière débute l'aménagement du débarcadère sur son terrain. Le conseil adopte donc le projet d'avenant. Celui-ci sera intégré au protocole d'entente signé le 26 janvier 2004 avec la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

DÉCEMBRE 2012

COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES REBUTS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES – AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les contrats de collecte, transport et élimination des rebuts et des matières recyclables venant à échéance le 31 décembre 2012, le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions.

Les contrats de services octroyés couvrent l'ensemble des besoins de la Commission scolaire. La durée initiale de ces contrats est de trois ans et ceux-ci pourront être reconduits pour une année additionnelle, pour un maximum de deux reconductions. Les contrats seront octroyés en considérant le prix, école par école, afin d'obtenir le coût le plus bas possible.

Bien que cette activité ne représente qu'une dépense annuelle de 60 000 \$, certains contrats englobant plusieurs écoles et pouvant être d'une durée éventuelle de cinq ans, pourraient être attribués à un même fournisseur et dépasser le seuil des 100 000 \$. Cette situation nécessite



l'autorisation du conseil des commissaires pour mandater la direction générale à signer le ou les contrats à cet effet. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

JANVIER 2013

ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE EN VUE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

En août 2012, le conseil des commissaires procédait à l'adoption du texte de deux annexes, lesquelles présentent différents aménagements à la politique de transport scolaire, dont le but était de permettre aux milieux (municipalités) concernés de bénéficier d'un délai suffisant pour procéder à des démarches auprès du ministère du Transport du Québec, afin de prévoir la mise en œuvre de travaux correctifs ou la mise en place d'infrastructures, favorisant la mise en application pleine et entière de la nouvelle politique.

Il fut alors résolu que le contenu de ces annexes était valable pour l'année scolaire 2012-2013 et sujet à révision pour les années subséquentes. Dans les faits, la commission scolaire confirmait sa volonté d'offrir aux milieux concernés une application progressive de certains aspects de la politique.

La Commission scolaire des Chênes ayant dû procéder à la nomination d'un nouveau directeur du Service du transport et des technologies de l'information, en raison du départ à la retraite, en novembre 2012, du titulaire de ce poste, c'est donc M. Yves Gendron qui a pris le relais dans le dossier du transport et au suivi des démarches amorcées avec les municipalités.

Dans ce contexte, le conseil convient, à l'unanimité :

- > d'étendre les dispositions contenues dans les annexes à la Politique du transport à l'année scolaire 2013-2014;
- > de conserver la même organisation du transport (telle que vécue en 2012-2013), pour toute la durée de l'année scolaire 2013-2014;
- > de permettre aux municipalités et à la commission scolaire de conclure des ententes eu égard aux démarches à effectuer auprès du MTQ, et ce à la satisfaction des parties;
- > à la lumière des démarches effectuées, de revoir le contenu de la politique en cours d'année 2013-2014, en vue de l'année scolaire 2014-2015.

FÉVRIER 2013

DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RORC)

En décembre 2012, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. En vertu des nouvelles dispositions légis-

latives, toute entreprise qui désire obtenir un contrat ou un sous-contrat public doit démontrer qu'elle satisfait aux exigences élevées d'intégrité que le public est en droit de s'attendre de la part d'un fournisseur de l'État.

Dans cette optique, l'ensemble des organisations publiques a l'obligation de désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) en matière d'octroi de contrats publics. Une résolution du conseil des commissaires est nécessaire à cet égard.

Conséquemment, le conseil désigne M. Alain Nadeau, directeur du Service des ressources matérielles, pour agir à titre de RORC. Ce faisant, le conseil nomme M. Claude Dufour et Mme Chantal Leclair à titre de secrétaires de comité de sélection conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes.

MARS 2013

PROJET DE DIVISION DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE EN 10 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

En 2010, le projet de loi 88 est venu modifier la composition du conseil des commissaires notamment au sujet du nombre de commissaires qui en feront dorénavant partie. Dans ce contexte et en prévision des prochaines élections scolaires, il est nécessaire de procéder à la révision de la division des circonscriptions électorales qui passeront de 19 à 10.

Un projet de division du territoire de la commission scolaire a été élaboré et présenté au conseil des commissaires. À la suite de cette adoption, le projet de division sera soumis à la procédure de consultation publique comme le prévoit la Loi sur les élections scolaires.

Conséquemment, il est unanimement résolu que le projet de division du territoire de la commission scolaire en 10 circonscriptions électorales soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., E-2.3).

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

Le gouvernement du Québec a confirmé par décret la tenue des prochaines élections scolaires pour le 2 novembre 2014. La loi sur les élections scolaires précise que le directeur général est d'office le président d'élections scolaires. La Loi précise aussi que ce mandat peut être délégué à une autre personne.

Dans le contexte des mandats à réaliser au niveau de la direction générale, il apparaît pertinent de déléguer cette tâche à une autre personne telle que le permet la loi.

Conséquemment, il est unanimement résolu de nommer M. Michel Letendre, au poste de président d'élection, pour tout scrutin à être tenu d'ici les prochaines élections générales ainsi que pour le scrutin général du 2 novembre 2014.



MANDAT – APPEL D’OFFRES POUR LE PROGRAMME D’AIDE AU PERSONNEL

Le CRESS Drummond, Centre de recherche et d'expertise en services de santé, est actuellement le mandataire de l'offre de service lié au programme d'aide aux employés offert au personnel régulier de la Commission scolaire des Chênes.

Considérant que le contrat arrivera à échéance en octobre 2013 et qu'à brève échéance, une opportunité de regroupement de commissions scolaires, dans le cadre d'un appel d'offres, est possible, il y a lieu de considérer la participation de la commission scolaire à un tel regroupement, ceci dans une perspective de respect de la Politique de gestion contractuelle et de la mise en place, dans ce domaine, d'un modèle concret de collaboration entre commissions scolaires de régions administratives distinctes.

Le conseil des commissaires, par voie de résolution, autorise la participation de la Commission scolaire des Chênes au Regroupement des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés des commissions scolaires de la Montérégie, de l'Estrie et du centre du Québec.

DÉSIGNATION – FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC – DRUMMONDVILLE – HIVER 2015

La Ville de Drummondville a été officiellement désignée pour recevoir la 50^e Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2015.

Afin de mettre en œuvre cet événement d'envergure, il est nécessaire de mettre en place un comité organisateur pour ces jeux. La direction générale a été sollicitée par le directeur général des Jeux, M. Michel Viens, pour représenter la Commission scolaire des Chênes au sein de ce conseil d'administration. Il est donc nécessaire de transmettre à l'administrateur provisoire, M. Steven Watkins, DGA à la ville de Drummondville, une résolution à cet effet.

Il est donc résolu, de façon unanime, de désigner la directrice générale, M^{me} Christiane Desbiens, comme représentante de la Commission scolaire des Chênes au sein du Comité organisateur de la 50^e Finale des Jeux du Québec de Drummondville, Hiver – 2015 (COFJQ).

AVRIL 2013

DIVISION DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE EN 10 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES (EN VUE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES SCOLAIRES DU 2 NOVEMBRE 2014)

Les commissions scolaires sont tenues de diviser leur territoire en circonscriptions électorales avant chaque élection générale. Cette division doit s'effectuer durant l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

Cette procédure a commencé lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires, en mars 2013, quand celui-ci a procédé à l'adoption d'un projet de division, qui décrit les limites des circonscriptions électorales proposées

selon les normes établies par la Commission de la représentation électorale.

Au plus tard le 1^{er} juin de l'année précédant celle où doit avoir lieu l'élection générale, le conseil des commissaires doit adopter la division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales.

Conformément aux règles régissant la commission scolaire à cet égard, la directrice générale a, dans l'édition du journal L'Express du 7 avril 2013, publié un avis en ce sens. Au terme de cet exercice, la commission scolaire n'a pas reçu d'oppositions au projet de division.

Conséquemment, il est unanimement résolu de diviser le territoire de la Commission scolaire des Chênes en 10 circonscriptions électorales et de transmettre le projet adopté à la Commission de la représentation électorale.

RÉFECTION DE TOITURE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU - OCTROI DE CONTRAT

Ce projet est financé par le MELS dans le cadre de la mesure 50620 Maintien des bâtiments 2011-2012. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 928 795 \$ avant taxes.

Le projet consiste principalement en la réfection de la toiture des ateliers du centre de formation professionnelle Paul-Rousseau. La procédure est conforme à la loi sur les contrats des organismes publics.

Conséquemment, il est résolu d'octroyer le contrat de réfection d'une partie de la toiture du centre de formation professionnelle Paul-Rousseau à l'entreprise Gagné et Roy au montant de 399 921 \$ avant taxes.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2013-2014

Chaque année, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante, après consultation des associations concernées. En vue de l'année 2013-2014, des modifications importantes sont proposées pour tenir compte de la contribution financière de la commission scolaire à l'équilibre budgétaire provincial.

Un premier élément concerne le service des ressources éducatives aux jeunes. Le poste de direction des services complémentaires est aboli. La détentrice de ce poste sera affectée comme directrice des services éducatifs aux adultes.

Le deuxième élément concerne le service des technologies de l'information et du transport et le service des ressources matérielles. Ces deux services seront fusionnés. Le détenteur actuel du poste de direction du service des ressources matérielles demeurera en fonction comme direction-support. Ce dernier bénéficie d'une retraite progressive depuis le début de la présente année scolaire. Après analyse des tâches au niveau des ressources en technologies de l'information, le poste de coordonnateur en informatique est maintenu dans la structure.

Le détenteur du poste de direction du service des technologies de l'information et du transport deviendra directeur de ce nouveau service fusionné.



Le troisième élément concerne le service des ressources éducatives pour la formation professionnelle, la formation générale des adultes et le service aux entreprises. Ce service sera fusionné avec le service des ressources financières.

Finalement, un poste d'adjoint à la formation générale des adultes sera converti en poste de direction au secondaire. Le détenteur de ce poste aura la responsabilité de diverses clientèles d'élèves à risque réparties dans différents établissements. Cela aura pour effet de diminuer le nombre d'élèves sous la responsabilité de la direction de l'école Marie-Rivier.

Conséquemment, il est résolu d'adopter les modifications proposées dans le projet de structure administrative pour l'année 2013-2014 déposé par la directrice générale et de l'autoriser à procéder aux démarches requises pour actualiser cette décision.

MAI 2013

OCTROIS DE CONTRATS – RÉALISATION DE PLUSIEURS TRAVAUX

En mai 2013, le conseil des commissaires a donné le feu vert à de nombreux projets d'envergure, la plupart découlant de la mesure Maintien des bâtiments ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, nommément :

- > Réfection des chaufferies aux écoles Saint-Bonaventure, Saint-Charles et Notre-Dame-du-Bon-Conseil
- > Réfection des murs extérieurs au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau/ construction
- > Réfection des sanitaires à l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil
- > Aménagement d'un nouvel escalier à l'école Marie-Rivier
- > Réfection des sanitaires à l'école Saint-Eugène
- > Réfection des sanitaires à l'école Saint-Guillaume
- > Réfection de la toiture à l'école Saint-Pierre
- > Réfection des sanitaires à l'école Saint-Simon
- > Réfection de la toiture à l'école Sainte-Marie
- > Réfection des sanitaires à l'école Sainte-Marie
- > Aménagement des locaux d'orthophonie au Centre Saint-Frédéric

JUIN 2013

OCTROIS DE CONTRATS – RÉALISATION DE PLUSIEURS TRAVAUX

Comme il l'a fait en mai 2013, le conseil des commissaires a donné le feu vert à plusieurs projets d'envergure, la plupart découlant de la mesure Maintien des bâtiments ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, nommément :

- > Réfection de la cour à l'école Notre-Dame-du-Rosaire
- > Réaménagement du niveau 200 à l'école Marie-Rivier
- > Remplacement des fenêtres à l'école Saint-Guillaume
- > Réfection de la chaufferie à l'école Saint-Guillaume (126A)
- > Réfection de la cour à l'école Bruyère
- > Réfection de la cour à l'école l'Avenir
- > Réfection des sanitaires au Centre Sainte-Thérèse
- > Réfection de la toiture au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

PLAN STRATÉGIQUE 2013-2018

La Commission scolaire des Chênes a procédé, tout au long de l'année 2012-2013, à la révision du plan stratégique de la commission scolaire. Par ailleurs, à différentes étapes de la démarche, des moyens ont été utilisés afin de recueillir les préoccupations et recommandations des instances concernées.

Le plan stratégique, intitulé : « Un engagement partagé, gage de réussite », contient aussi des indicateurs et des cibles. On note que ce nouveau plan stratégique tient compte des recherches universitaires et des pratiques probantes nous permettant d'espérer une augmentation significative de nos taux de diplomation d'ici 2020 comme demandé par le ministre de l'Éducation.

Le conseil adopte, à l'unanimité, le nouveau plan stratégique 2013-2018.

TAXE SCOLAIRE 2013-2014

Le projet de loi no25 vient modifier de façon importante le taux de taxation déterminé par le conseil des commissaires lors de l'adoption annuelle du budget. Rappelons que le projet de loi vient déterminer que la subvention qui sera versée en aide additionnelle pour la péréquation équivaudra à 50 % du montant reçu en 2012-2013. Il s'agit d'une réduction de la subvention de péréquation totalisant 3 618 609 \$.

La hauteur de la réduction de la subvention de péréquation conjuguée aux compressions demandées en éducation au cours des dernières années font en sorte que le conseil des commissaires n'a d'autre choix que de procéder à une hausse de la taxe scolaire.

Conséquemment, il est résolu d'adopter le taux de taxation nominal à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et d'appliquer la subvention de péréquation en réduction de la taxe déterminant ainsi les taux de taxation effectifs de chaque municipalité pour l'exercice 2013-2014.

ADOPTION DU BUDGET 2013-2014

Le conseil des commissaires procède à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2013-2014.

Cependant, le règlement déterminant le produit maximal de la taxe et le projet de règles budgétaires n'étant pas encore adoptés, le conseil des commissaires adopte le budget conditionnellement à la sanction de ces règlements.

Conséquemment, il est unanimement résolu :

- que le budget de l'année scolaire 2013-2014 soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- qu'il soit adopté conditionnellement à la sanction du règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire, aux règles budgétaires et à la sanction du projet de loi 25;
- que la commission scolaire s'approprie 32 % du surplus accumulé inscrit à ses états financiers vérifiés au 30 juin 2012 déduction faite de la valeur nette des terrains ainsi que la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages futurs.



PROTOCOLE D'ENTENTE – VILLE DE DRUMMONDVILLE / COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

La Commission scolaire des Chênes et la Ville de Drummondville ont convenu au fil des ans de plusieurs ententes spécifiques relativement à l'utilisation de certains équipements. Toutefois, aucun protocole d'entente global ne portait sur le partage de l'utilisation d'équipements municipaux et scolaires. Les utilisations s'effectuaient selon un principe de facturation.

Les deux organisations ont convenu d'amorcer des discussions en vue d'établir un protocole d'échange de services plus global entre les deux organisations. Le comité Ville-CSDC s'est d'ailleurs engagé à travailler en ce sens et à tenir les discussions requises pour en arriver à l'adoption d'un tel protocole.

Depuis un peu plus d'un an, deux personnes, l'une déléguée par la Ville et l'autre par la commission scolaire, ont tenu des rencontres, des discussions et réalisé des analyses dans le but d'élaborer un projet de protocole scolaire-municipal.

Conséquemment, il est unanimement résolu d'adopter le projet de protocole d'entente scolaire-municipal entre la Ville de Drummondville et la Commission scolaire des Chênes portant sur l'utilisation d'équipements et plateaux sportifs.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT - ÉCOLE DES PARCOURS AXÉS SUR L'EMPLOI

Annuellement, la Commission scolaire des Chênes consulte diverses instances pour son plan triennal des immobilisations, ses actes d'établissement, les services éducatifs offerts et ses territoires pédagogiques. Cette démarche a eu lieu en décembre 2012.

Depuis ce temps, certains constats ont été faits au plan administratif. La convention de partenariat entre la commission scolaire et le MELS, les ententes de gestion entre la commission scolaire et ses établissements, les modalités entourant la déclaration de clientèle et les encadrements légaux qui concernent les conseils d'établissement suscitent une refonte de certaines pratiques administratives.

La première étape consiste à faire des changements au niveau des actes d'établissement pour certaines écoles secondaires. L'objectif étant de regrouper les établissements et parcours suivants sous un seul acte d'établissement. (Pavillon Laforest, programme SPRINT, CFER et concomitance).

Ainsi, il est résolu d'adopter, pour l'année scolaire 2013-2014, des modifications aux actes d'établissement de l'école Marie-Rivier (retrait des bâtiments Sainte-Thérèse et CFER) et de l'école La Poudrière (retrait des bâtiments Les Pavillons Laforest et Paul-Rousseau). Ce faisant, le conseil donne son aval à la création de l'acte d'établissement suivant :

- École des parcours axés sur l'emploi

Cet acte d'établissement comportera les bâtiments suivants : Sainte-Thérèse (programme SPRINT et la concomitance), les Pavillons Laforest et le CFER. Cet établissement dispensera un enseignement d'ordre secondaire au premier et deuxième cycle. Ces modifications sont effectives à partir du 1^{er} juillet 2013.

PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL – NOUVEAU MANDATAIRE

Lors de sa séance de mars 2013, le Conseil des commissaires entérinait la proposition de participation de l'organisation à un appel d'offre regroupant plusieurs commissions scolaires pour la dispense des services liés à ce programme.

À cet égard, la Commission scolaire des Patriotes fut mandatée pour produire et publier l'appel d'offre public pour un contrat s'échelonnant sur trois années scolaires, ce qui fut fait en avril 2013.

Conséquemment, le conseil a résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat pour la dispense de services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés au Groupe Renaud, à compter d'octobre 2013.

BAIL DE LOCATION-ACHAT CENTRE DE MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS

Depuis quelques années, de nombreux efforts ont été consentis pour développer au Centre-du-Québec la filière transport. La commission scolaire des Chênes a fait une demande d'autorisation permanente pour le DEP en conduite de véhicules lourds auprès du MELS et elle a fait une entente avec le centre de Charlesbourg pour offrir le DEP de conduite de camion.

Afin d'accueillir cette clientèle et l'équipement nécessaire à ces DEP, la commission scolaire a besoin d'espace supplémentaire. L'équipe de la formation professionnelle et celle du Service des ressources matérielles ont effectué des démarches pour trouver cet espace supplémentaire. Ces démarches ainsi que la proposition de procéder à une entente sur plusieurs années (permettant d'acquérir une bâtisse par la location-achat) sont présentées au conseil.

Il est résolu d'autoriser un bail de location avec option d'achat d'espace pour y loger la formation de mécanique de véhicules lourds.

OCTROI DE MANDATS AUX PROFESSIONNELS - ÉCOLE C

Le 30 mai 2013, le MELS annonçait l'autorisation de procéder à la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Saint-Charles. À la suite de cette annonce, la commission scolaire a procédé à l'appel d'offres public pour l'engagement des professionnels qui seront mandatés dans ce dossier.

Conséquemment, il est unanimement résolu d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture pour le projet de construction de l'école « C » à la firme Bilodeau, Baril, Leclerc, architectes ET d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet de construction de l'école « C » à la firme Services exp Inc.

8

État des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2013

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MELS.....	103 608 349 \$
Taxe scolaire.....	17 889 858 \$
Autres revenus.....	13 738 775 \$
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles.....	1 456 675 \$
Total des revenus.....	136 693 657 \$

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

Activités éducatives.....	98 393 614 \$
Activités administratives.....	5 750 030 \$
Entretien des biens meubles et immeubles.....	12 238 611 \$
Activités connexes et services d'appoint.....	17 799 469 \$
	134 181 724 \$

DÉPENSES PAR NATURE

Rémunération.....	100 916 579 \$
Fournitures et matériel.....	6 766 464 \$
Services, honoraires et contrats.....	17 177 570 \$
Amortissement et charges d'investissement non capitalisables.....	5 146 483 \$
Autres.....	4 174 628 \$
Total des dépenses.....	134 181 724 \$

LE SURPLUS

Surplus accumulé au 1 ^{er} juillet 2012.....	10 933 524 \$
Surplus de l'exercice.....	2 511 933 \$
Surplus accumulé au 30 juin 2012.....	13 445 457 \$

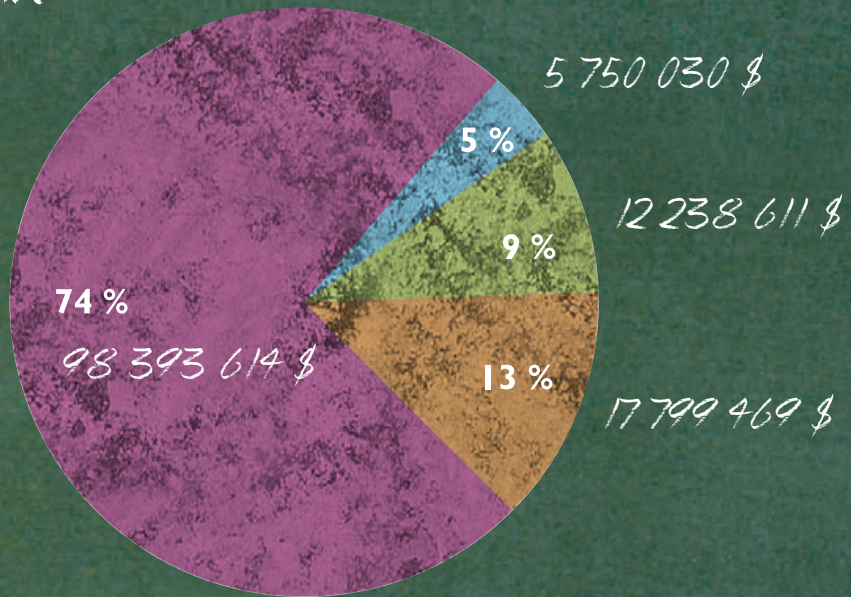
ACTIFS FINANCIERS NETS EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MELS OU D'UN AUTRE PARTENAIRE

Actifs financiers nets (dette nette).....	(74 604 967) \$
Actifs financiers financés par le MELS.....	39 683 001 \$
Passif financier financé par le MELS.....	119 127 293 \$
Revenus reportés liés aux immobilisations corporelles.....	2 053 810 \$
Actifs financiers nets d'un financement du MELS ou d'un autre partenaire.....	6 893 135 \$



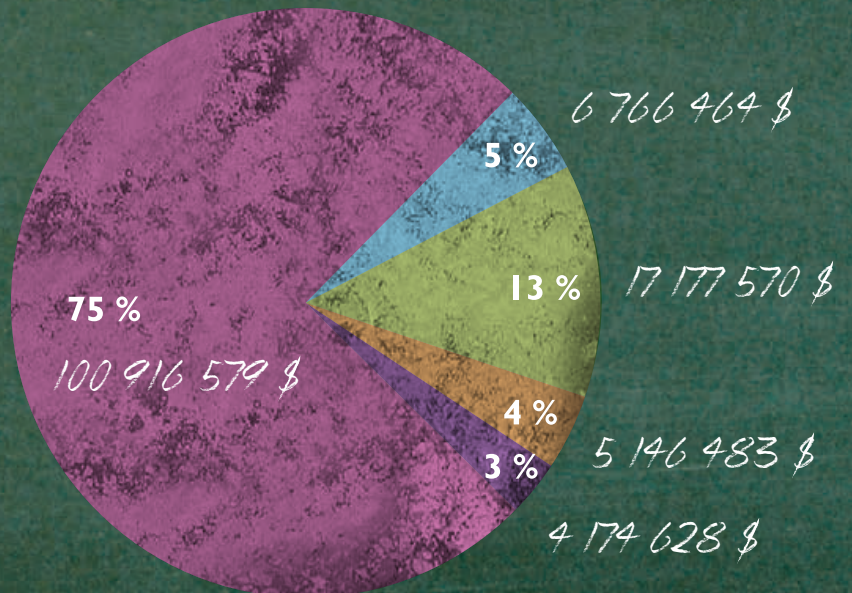
Dépenses par activité

- Activités éducatives
- Activités administratives
- Entretien des biens meubles et immeubles
- Activités connexes et services d'appoint



Dépenses par nature

- Rémunération
- Fournitures et matériel
- Services, honoraires et contrats
- Amortissement et charges d'investissement non capitalisables
- Autres





Emplois réguliers

> Personnel de soutien (technique, paratechnique, administratif, manuel qualifié, manuel entretien) :

405

> Personnel professionnel (conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, conseillers d'orientation, autres) :

104

> Personnel enseignant (préscolaire et primaire, secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle, temporaire) :

751

> Personnel cadre :

70

TOTAL : 1330

Emplois non réguliers

> Personnel de soutien :

389

> Personnel professionnel :

16

> Personnel enseignant :

407

> Personnel cadre :

4

TOTAL : 816

GRAND TOTAL : 2146

(emplois réguliers et non réguliers confondus)

Écoles primaires

- > Bruyère/Saint-Charles
- > Christ-Roi
- > Duvernay
- > Frédéric-Tétreau/Immaculée-Conception
- > Saint-Majorique
- > Saint-Félix de Kingsey
- > Des 2 Rivières
- > Saint-Guillaume
- > Saint-Bonaventure
- > Notre-Dame-du-Rosaire/Sainte-Marie
- > Saint-Étienne
- > Saint-Joseph
- > Saint-Louis-de-Gonzague
- > Saint-Nicéphore
- > Saint-Pie X
- > Saint-Pierre
- > Saint-Simon/L'Aquarelle
- > Notre-Dame du Bon-Conseil
- > Carrousel
- > Saint-Eugène
- > L'Avenir
- > Notre-Dame de Durham-Sud
- > Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre
- > Cyrille-Brassard
- > Jésus-Adolescent/Roméo-Salois
- > Aux Quatre-Vents/Le Relais
- > Saint-Jean-de-Wickham
- > École à l'Orée-des-Bois

Écoles secondaires

- > Jean-Raimbault
- > Jeanne-Mance
- > Marie-Rivier
- > La Poudrière

Formation professionnelle

- > Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

Formation générale des adultes

- > Centre Sainte-Thérèse

Les services

(situés au Centre Saint-Frédéric – Siège social et centre de services aux établissements, 457 rue des Écoles)

- > Administration générale / Direction générale
- > Secrétariat général / Service des communications
- > Service des ressources éducatives aux jeunes
- > Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
- > Service des ressources humaines
- > Service des ressources financières
- > Service des ressources matérielles
- > Service du transport et des technologies de l'information



Bilan des principales interventions du Service des ressources matérielles en 2012-2013

11

Projets d'investissement

- Quelque 10 projets totalisant 3,9 M \$ furent réalisés dans les immeubles de la Commission scolaire des Chênes dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien. Entre autres, les interventions portaient sur des réfections de chaufferie, de sanitaires et de toitures. Certains travaux concernaient aussi la mise aux normes et la mise à niveau de systèmes de ventilation.

Aussi, 19 projets furent présentés pour l'année suivante totalisant 4,4 M \$. Tous furent acceptés et les plans et devis furent élaborés pour réalisation l'année suivante.

- Trois projets d'embellissement des cours d'école furent autorisés et réalisés.

Qualité de l'air intérieur

- Dans le cadre de l'opération radon, 817 dosimètres furent installés dans tous les bâtiments. Les résultats seront connus en 2013-2014.
- Le dépistage et le contrôle des moisissures se poursuivent dans les bâtiments de la commission scolaire. Des interventions préventives furent effectuées dans cinq écoles concernant ce dossier.

Capacité d'accueil pour la clientèle

• École à l'Orée-des-Bois

La construction de l'école s'est terminée à l'été 2012. La mise en service et la rentrée scolaire se sont déroulées normalement. Coût du projet : 11,2 M\$ avec 582 places-élève supplémentaires.

• Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau – construction

Les travaux de transformation se sont terminés à l'été 2012. La mise en service s'est faite en occupation du bâtiment. Coût du projet : 3,1 M\$ avec quatre groupes en charpenterie-menuiserie, deux en pose de systèmes intérieurs et quatre en conduite de véhicules lourds.

Passif environnemental

- Des interventions furent planifiées et/ou effectuées dans quelque six écoles et centres afin de décontaminer leur sol des hydrocarbures pouvant s'y être accumulés.





Bilan du Service de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes en 2012-2013

- Une première régionale : le Carrefour des professions d'avenir. Cette activité régionale ciblait depuis plusieurs années seulement les métiers du secteur de la santé. On y a ajouté des métiers FP et techniques en demande. Des représentants d'entreprises étaient présents pour parler des métiers. Une nouveauté qui a fait l'unanimité : un succès sur toute la ligne.
- On a assisté à une transformation de la traditionnelle activité portes ouvertes du CFP Paul-Rousseau. Traditionnellement, les élèves de troisième secondaire faisaient une visite du centre. On a transformé cette visite par une activité, où ils ont dû relever les « Défis de la FP ». Une activité qui a connu un très bon succès. On a également reporté les portes ouvertes au public à la fin janvier au lieu de novembre, de façon à tenir cette activité peu de temps avant les inscriptions du 1^{er} mars.
- Avec la collaboration de la commission scolaire de la Rivéraine, la commission scolaire a offert le programme « lancement d'entreprises ». Cette nouvelle offre de formation a donné lieu à une belle association avec la Société de développement économique de Drummondville pour le recrutement des participants à la mesure Soutien aux travailleurs autonomes. On a également reçu un appui intéressant de la part de la Caisse Desjardins de Drummondville. Elle remboursera les frais d'inscription de 125 \$ à tous les finissants du programme.
- La commission scolaire a reçu les autorisations du MELS pour des ententes de prêt de carte pour les trois prochaines années, pour les programmes suivants : charpenterie-menuiserie, les programmes du secteur de la santé, vente-conseil et lancement d'entreprises.
- Le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement a été relocalisé au Centre Sainte-Thérèse et le Service d'admission et d'inscription pour la formation professionnelle est maintenant situé dans le CFP Paul-Rousseau.
- La commission scolaire a connu ses premiers diplômés de concomitance-cuisine. Sur les 18 élèves qui ont débuté leur formation, 13 ont terminé avec leur DEP et leur DES, tandis que quatre ont obtenu leur DEP seulement. Un seul élève a abandonné. Pour 2012-2013, le programme de cuisine a encore été offert mais, on y a ajouté le DEP en électricité.
- Avec la collaboration des entreprises Soucy-Rivalair et Laser Inox, des élèves de 4^e secondaire de toute la région ont eu la possibilité de participer aux cinq « Journées VIP métal ». En tout, 23 personnes ont été accueillies par des employés de ces entreprises pour découvrir les métiers de soudeur et de machiniste.
- On a accueilli 82 enseignants du 1^{er} cycle du secondaire en novembre 2012 pour une demi-journée en formation professionnelle. Les enseignants ont été regroupés par matières et associés à un DEP qui touche des notions de leur programme. L'objectif principal : en participant à l'activité, l'enseignant peut en apprendre davantage sur les liens entre le secteur jeunes et la formation professionnelle et enrichir l'information qu'il peut transmettre aux jeunes dans leur cheminement vers le choix d'un métier, d'une carrière.
- La trousse d'insertion professionnelle pour les enseignants en formation professionnelle, conçue par les 2 conseillères pédagogiques du SEAFP permet maintenant de faire créditer des unités dans le cadre de leur formation universitaire.

Service aux entreprises

- Pour le service aux entreprises l'année 2012-2013 s'est terminée avec un revenu de facturation de près de 1 700 000 \$, ce qui est le plus haut chiffre de vente des dernières années. Avec 398 projets, 3 400 candidats formés, répartis dans plus de 175 entreprises, ce fut une année très chargée. Le site Web a été renouvelé et les participants peuvent maintenant s'inscrire en ligne aux sessions publiques.
- Le visuel du RIF a été rajeuni, un nouveau visuel est maintenant utilisé mettant davantage l'accent sur le RIF. Au cours de la dernière année, le RIF a développé une application nommée « Gestion intégrée » qui permet un excellent suivi des projets. De l'offre de service au projet, en passant par les attributions de mandats, les registres de présence, les attestations de formation, et plus encore. Tout est géré par l'application.



Transport scolaire

Au cours de l'année 2012-2013, le service du transport de la commission scolaire a mis en place une nouvelle politique du transport scolaire en redéfinissant les zones de marche et les zones de droit au transport. Le transport scolaire de la commission scolaire, avec ses 8 transporteurs, a parcouru plus de 1 600 000 km pour le déplacement de plus de 9 000 élèves dans 145 véhicules scolaires qui font chacun entre un et trois parcours, matin et soir.

Service des technologies de l'information

Au cours de la dernière année le STI a participé activement à la mise en place des mesures ministérielles, soit celle de L'école 2.0 : La classe branchée et celle des Technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec. La commission scolaire a donc investi plus d'un million de dollars en technologies de l'information pour supporter l'ensemble des activités et particulièrement les équipements liés à la pédagogie et son infrastructure pour desservir toutes les écoles et les centres de formation. Le STI a participé aux appels d'offres du Centre collégial des services regroupés (CCSR) et du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'achat des tableaux numériques interactifs et des ordinateurs portables. Le service a débuté une refonte de son site internet qui sera disponible au cours de la prochaine année.

L'équipe en place supporte un parc informatique de plus de 4 000 appareils et un réseau de communication sur fibre optique comptant plus de 12 000 utilisateurs.





Reddition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat

BUT 1

L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Considérant la cible fixée par la Ministre pour la commission scolaire au regard du taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans et la cible visée au terme de la présente convention de partenariat, comment évaluez-vous la situation actuelle selon l'échelle proposée ?

2012-2013

Évaluation globale – but 1

65.8 % des élèves qui ont débuté en 1^{re} secondaire à la CS en 2005 ont obtenu un diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans, soit après 7 ans de fréquentation. Ce taux est en baisse de 0.9 % par rapport à l'année précédente.

Chez les garçons, le taux de diplomation est de 57.1 % comparativement aux filles, pour qui le taux se situe à 76.2 %

Le taux de décrochage pour l'année 2010-2011 est de 23 %. Une légère amélioration de 1,4 % par rapport à l'année 2009-2010. Par ailleurs, le taux de décrochage pour l'année 2011-2012 n'est toujours pas disponible.

BUT 2

L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Considérant que l'objectif déterminé par la commission scolaire a été reconnu comme contribuant au but fixé par la Ministre, comment, selon l'échelle proposée, évaluez-vous la situation actuelle par rapport à la cible visée au terme de la présente convention de partenariat ?

2012-2013

Évaluation globale – but 2

Le taux de réussite des élèves de 5^e secondaire à la compétence en écriture est passé de 83.3 % à 80.7 % soit une baisse de 2.6 %. Par ailleurs, ce pourcentage est inférieur de 2.1 % au taux de réussite du réseau public.

Le taux de réussite des élèves de 5^e secondaire à l'épreuve unique d'écriture du MELS est quant à lui en baisse de 1.6 % par rapport à l'année 2011-2012, passant de 78.7 % à 77.1 % en 2012-2013.

Le taux de réussite en lecture de nos élèves en 5^e secondaire pour juin 2013 est passé de 89.32 % à 88.83 %. Nous sommes donc en baisse de 0,49 %.

BUT 3

L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRES CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE

Considérant que l'objectif déterminé par la commission scolaire a été reconnu comme contribuant au but fixé par la Ministre, comment, selon l'échelle proposée, évaluez-vous la situation actuelle par rapport à la cible visée au terme de la présente convention de partenariat ?

2012-2013

Évaluation globale – but 3

Le taux de qualification des élèves inscrits en FMS et au CFER est en hausse et se situe à 74.49 %, ce qui permet à ces élèves d'obtenir une certification reconnue par le MELS.

Le pourcentage d'élèves du programme local « préparatoire à la FP » qui s'inscrivent en FP est passé de 27.5 % à 25 %. Notez que ce programme n'est plus offert depuis 2012-2013. Nous répondons dorénavant aux besoins de cette clientèle par la mise en place de mesures d'appui dans chaque école secondaire ou par le programme SPRINT offert à l'école des parcours axés sur l'emploi.

BUT 4

L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Considérant que l'objectif déterminé par la commission scolaire a été reconnu comme contribuant au but fixé par la Ministre, comment, selon l'échelle proposée, évaluez-vous la situation actuelle par rapport à la cible visée au terme de la présente convention de partenariat ?

2012-2013

Évaluation globale – but 4

Les établissements ont mis en place le plan d'action pour contrer l'intimidation tel que prévu par la loi.

Les activités pour promouvoir les saines habitudes de vie se vivent dans chaque établissement.

De plus, la course annuelle organisée par la commission scolaire a attiré plus de 3000 personnes dont la majorité était des élèves de nos écoles et leurs parents. Une belle façon de faire la promotion de l'activité physique!

BUT 5

L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Considérant que l'objectif déterminé par la commission scolaire a été reconnu comme contribuant au but fixé par la Ministre, comment, selon l'échelle proposée, évaluez-vous la situation actuelle par rapport à la cible visée au terme de la présente convention de partenariat ?

2012-2013 Évaluation globale – but 5

Le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FP a augmenté de façon importante en 2011-2012. En effet, d'après les indicateurs nationaux (AGIR) le nombre d'élèves de moins de 20 ans serait passé de 157 à 205 (2008 - 2009 : 187 – 2009 - 2010 : 172 – 2010 - 2011 : 157 – 2011 - 2012 : 205). Les chiffres pour l'année 2012-2013 ne sont pas encore disponibles. Par ailleurs, nous poursuivons notre offre de service aux jeunes par la mise en œuvre de deux programmes en concomitance soit : cuisine et électricité.





Reddition de compte en regard de la Loi pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation

À la suite à l'adoption de la *Loi pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation à l'école*, par l'Assemblée nationale en 2012, toutes les écoles de la Commission scolaire des Chênes avaient à élaborer un « *plan de lutte* », lequel devait être en vigueur en décembre 2012.

En vertu de l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, il est requis de « *faire mention dans le rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.* »

Afin de préserver la confidentialité des situations, nous ferons, pour l'année 2012-2013, un bilan général. Le fait d'identifier une situation de violence dans une école pourrait permettre l'identification d'enfants et leur causer préjudice.

Dans un deuxième temps, les situations portées à la connaissance de la direction générale ont été analysées en fonction des définitions d'intimidation et de violence stipulées dans la loi.

13. Dans la présente Loi on entend par:

1.1° « **intimidation** » : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;

3° « **violence** » : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Il faut comprendre ici qu'il s'agissait de la première année de l'implantation de la loi (et du plan de lutte dans nos établissements), il y a forcément eu une période de transition, ainsi que d'appropriation et de compréhension des définitions qui précèdent. Plusieurs situations, après analyse, ne correspondaient pas aux définitions contenues dans la Loi. Il s'agissait plutôt de conflits entre élèves qui ne constituaient pas de la violence ou de l'intimidation.

Les interventions de l'école ont été menées conformément au code de vie en application dans chaque établissement.

Dans l'ensemble de nos écoles, 585 situations de conflits, de violence ou d'intimidation ont été relevées. De ce nombre, 10% des situations ont été portées à l'attention de la direction générale et correspondaient aux définitions de violence et d'intimidation de la loi. Une dizaine de celles-ci ont nécessité l'intervention des personnes responsables du dossier « violence et intimidation » à la commission scolaire.

Pour toutes les situations, la direction de l'école a fait les interventions nécessaires ou a mandaté un membre de son personnel.

En ce qui a trait aux actions qui ont été mises en place pour solutionner les situations problématiques, plusieurs rencontres ont eu lieu, des appels téléphoniques, de la médiation. Il est arrivé, dans certaines écoles, que la direction fasse appel à la Sûreté du Québec, afin que des jeunes ou des groupes soient rencontrés et qu'ils saisissent bien toute l'importance et la gravité de leur comportement.

Dans tous les cas, les parents ont été contactés par la direction ou un membre du personnel. Selon les situations, la direction a imposé les mesures disciplinaires prévues au code de vie de l'école.

De rares situations ont nécessité le transfert de l'élève vers une autre école. Les jeunes qui ont été victimes ont été accompagnés par un membre du personnel de l'école. Certaines victimes ou leurs parents ont également porté plainte aux policiers, si la situation le commandait.



Rapport de la protectrice de l'élève



Message de M^e Dominique Paillé, protectrice de l'élève

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la Loi sur l'instruction publique et au Règlement concernant le traitement des plaintes de la Commission scolaire des Chênes, voici mon rapport annuel à titre de Protectrice de l'élève.

J'ai traité 5 plaintes :

- 4 de ces plaintes étaient recevables;
- > 1 plainte ayant fait l'objet d'une enquête, s'étant révélée partiellement fondée et au terme de laquelle j'ai formulé des recommandations qui ont reçu un suivi
- > 1 plainte est en cours de traitement et trouvera son issue en 2013-2014
- > 2 de ces plaintes ont été acheminées au secrétaire général
 - L'une pour traitement à l'interne
 - L'autre pour révision de décision
- 1 de ces plaintes était non recevable, le plaignant relevant d'une autre commission scolaire (prêt de service).

Diverses demandes d'information ont aussi été traitées et acheminées aux instances concernées.

Je n'ai été informée d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Pour cette année, je n'ai pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence, aucun cas avéré n'ayant été porté à mon attention.

Dominique Paillé, Protectrice de l'élève



COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

Commission scolaire des Chênes
457 rue des Écoles C.P. 846 Drummondville Québec J2B 6X1
819 478 6700